

BREF'
INFOS
COMMUNALES

N°113
JUIN 2020



Redige par la commission « communication »

INSTALLATION DU CONSEIL MUNICIPAL :

Ce lundi 25 mai, le conseil municipal de Cuinzier a élu maire, Mr Marc LAPALLUS.

Ses adjoints sont :

1^{ère} Adjointe : Mme PEGUET-CHASSY Isabelle

2^{ème} Adjoint : Mr DANIERE Sébastien

3^{ème} Adjointe : Mme GONDEAU Stéphanie

4^{ème} Adjoint : Mr BRETON Jean-Jacques

COMMISSIONS MUNICIPALES :

COMMISSIONS	Responsables	Membres
Finances	PEGUET-CHASSY Isabelle	BUFFIN Valérie - FONGY Carole
Gestion locative – commission sécurité - maintenances	BRETON Jean-Jacques	MERCIER Ludovic - BUTTY Sylvain
Entretien et suivi des bâtiments communaux- installations sportives et de loisirs (extension salle de sports)	MERCIER Ludovic	FAVRE Pierre - CHAUX Mickaël
Suivi chantier auberge	CHAUX Mickaël	FAVRE Pierre - MONCORGE Marc - LAPALLUS Marc
Voirie	DANIERE Sébastien	BUTTY Sylvain - MERCIER Ludovic - DUPERRAY Mathieu - MONCORGE Marc
Travaux (réseaux secs – eau – assainissement)	AUBONNET Michel	BUTTY Sylvain - FAVRE Pierre
Fleurissement	DUPERRAY Mathieu	BUFFIN Valérie
Ecole – Cantine - Enfance - Jeunesse	GONDEAU Stéphanie	BELOT Stéphanie - MONCORGE Marc - PEGUET-CHASSY Isabelle
Appel d'Offres	DANIERE Sébastien	Titulaires : AUBONNET M - BRETON J.J - BUTTY S Suppléants : FAVRE P - MERCIER L - CHAUX M - PEGUET-CHASSY I
Communication - Bref Info - Internet	BUFFIN Valérie	FONGY Carole - BELOT Stéphanie - LAPALLUS Marc
Urbanisme - PLU	MERCIER Ludovic	FAVRE Pierre - AUBONNET Michel
Social - Comité d'entraide	LAPALLUS Marc	Ensemble du conseil municipal et bénévoles

ÉTAT-CIVIL :

DECES :

- Le 16/05/2020 : Mr RADAWIEC André
- Le 18/05/2020 : Mme PARIS Jacqueline

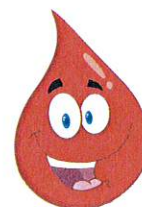
INHUMATION :

- Le 8/05/2020 : Mme VAGINAY Germaine, veuve CLEMENCIN

DON DU SANG :

La prochaine collecte aura le vendredi 26 juin 2020.

En raison des conditions sanitaires actuelles, la collecte se déroulera à partir de 16 h à la Salle des Sports et la collation sera prise à la Salle des Fêtes.



COMITE DES FETES :

Le Comité Des Fêtes espère que vous vous portez bien.

Nous sommes au regret de vous informer que la fête patronale ne pourra pas avoir lieu. Cette crise sanitaire inédite, oblige tout un chacun à des gestes barrières et des pratiques qui ne peuvent s'appliquer lors de la fête patronale. L'important pour nous, est de protéger la santé de tous.

Nous ne manquerons pas de nous rattraper ultérieurement sur une autre manifestation.

Bonne fin de confinement à tous et merci à toutes les personnes qui continuent de travailler pour nous.

Cordialement,
Le Comité Des Fêtes.

CHIENS : DIVAGATION ET ABOIEMENT

En cette période propice aux promenades et balades sur les chemins communaux, il a été constaté à plusieurs reprises la divagation fréquente de chiens. Il est demandé aux propriétaires de veiller à ce que leur animal soit maintenu sur leur propriété qui doit être clôturée dans les règles de l'art afin d'éviter toute fuite de votre animal. Il est rappelé qu'il est interdit de laisser divaguer son animal domestique.

► Les déjections canines sont interdites sur les voies publiques, les trottoirs, les espaces verts, les espaces de jeux ouverts pour enfants, les jeux du boudodrome, et ce par mesure d'hygiène publique. Les propriétaires d'animaux et leurs gardiens devront procéder immédiatement au ramassage des souillures laissées sur toute ou partie du domaine public communal, afin d'y préserver la propreté et la salubrité.

► En ce qui concerne les aboiements, les propriétaires d'animaux et ceux qui en ont la garde sont tenus de prendre toutes les mesures propres à préserver la tranquillité des habitants des immeubles concernés et du voisinage, ceci de jour comme de nuit, y compris par l'usage de tout dispositif dissuadant les animaux de faire du bruit de manière répétée et intempestive.



Les élus comptent sur le civisme de chacun !

NUISANCES SONORES :

Avec l'arrivée des beaux jours, les travaux de bricolage ou de jardinage (tondeuse, débroussailleuse, tronçonneuse, engins de chantier, taille haies etc...) ont également fait leur retour. Par contre, il est dommage de constater que ces travaux soient réalisés lors des jours fériés ou dimanches en dehors des plages horaires autorisées. Pour le respect et la tranquillité de chacun, il est demandé de bien vouloir respecter les horaires suivants :

- Les jours ouvrables de 8h30 à 12h et de 14h30 à 19h30
- Les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h
- Les dimanches et jours fériés de 10h à 12h



MASQUES :



Vous trouverez avec ce Bref 'info [DEUX masques réutilisables](#), offerts par la Région. Des masques supplémentaires sont à votre disposition en mairie, si cette dotation n'est pas suffisante pour votre foyer.

SERVICE DES IMPOTS DES PARTICULIERS :

Le calendrier de dépôt des déclarations de revenus a été adapté pour tenir compte du contexte sanitaire en laissant plus de temps aux contribuables pour déclarer leurs revenus. Le nouveau calendrier de déclaration est le suivant :

- La date limite de déclaration par internet est fixée au **8 juin 2020**
- La date limite de déclaration sur papier est fixée au **12 juin 2020**

L'accueil physique des usagers au SIP de Roanne est exceptionnel et sur rendez-vous au 04.77.44.01.02 ou sur leur espace particulier sur le site impots.gouv.fr.

Enfin, une assistance téléphonique nationale sur le prélèvement à la source a été mise en place au numéro vert 0809 401 401 (prix d'un appel local).

MANO LESTA :

La vente à emporter de pizzas a repris depuis le 1^{er} mai. Contact : 06.16.88.52.73

BAR L'ESTAMINET :

Le bar se tient prêt à rouvrir ses portes dès que le gouvernement aura donné son accord, et ce, à compter du 2 juin prochain, dans le respect des consignes sanitaires et des gestes barrières.

Nouveaux horaires : du lundi au samedi de 7 h 30 à 19 h 00 et le dimanche de 7 h 30 à 12 h 00.

Le bar sera ouvert tout l'été, un service de dépôt de pains (sur commande) et de journaux sera organisé pendant les congés d'été de PROXI.

Nouveau : La gérante propose de faire office de « Relais colis » pour réceptionner vos colis en cas d'absence de votre domicile.

NOUVEL ENTREPRENEUR :

Lionel SABY, Entreprise générale du bâtiment. Lionel.saby@hotmail.com